

CHARTRE DU POLE DE FORMATION ET DE PREVENTION DE LA SEDAP

Avertissement

La Charte a une portée éthique (valeurs communes) et politique (lignes directrices). Les valeurs partagées sont fondamentales et premières ; c'est donc à partir d'elles que l'orientation politique se conçoit et s'énonce.

Texte de référence, la Charte est une plate-forme qui manifeste les positions et intentions de la SEDAP. Elle permet à la fois de prendre des positions publiques, de mener des négociations et une action participative avec les autorités. Simultanément, elle sert de point de repère et de base de réflexion à ses membres ; elle affiche nos valeurs.

A travers elle, la SEDAP cherche à renforcer le dialogue entre les personnes, groupes et institutions concernés par les questions d'addictions, à faire circuler l'information entre le champ sanitaire et médico-social et le champ politique.

La Charte est un texte qui veut inciter à la réflexion, à l'analyse, à la discussion et au débat. Son ambition est en effet de "désintoxiquer le discours" et de créer un espace pour la concertation : en abordant les problèmes dans leur complexité et en refusant du même coup les thèses simplificatrices ; en adoptant une position pragmatique et ouverte, pour éviter la "guerre des idéologies".

Définitions

On entend par addiction l'émergence d'un comportement issu de multiples facteurs (Goodmann1990), à la fois médical, psychologique et social, impliquant la perte de maîtrise de l'usage d'un produit ou d'un comportement. La personne confrontée à des problèmes d'addiction est une personne dont la consommation de produits psychotropes et/ou les conduites compulsives (jeux, web, etc.) ont atteint un seuil qui ne lui permet plus d'être autonome face à son projet de vie et à ses relations sociales. La SEDAP différencie les notions d'usage, d'abus et de dépendance, notamment pour éviter de stigmatiser la consommation de plaisir, modérée et contrôlée, de substances psychotropes qui ne pose pas de problème particulier à la personne et à la société.

Nos valeurs

1. Au niveau de la société

Aucune société ne peut exister sans solidarité et sans lien social entre les groupes humains qui la composent (interdépendance). Les phénomènes migratoires, le type de rapports économiques, la globalisation de l'information, les changements de normes et valeurs dus à la mondialisation économique produisent, notamment : la perte des liens sociaux et des solidarités, la marginalisation et l'exclusion de nombreuses populations. Les personnes confrontées à des problèmes d'addiction peuvent néanmoins faire partie. Dès lors, les

valeurs exprimées ici s'inscrivent dans le registre des politiques et des interventions allant dans le sens de l'insertion ou de l'intégration. Elles nous rappellent qu'une personne exclue est "le produit" d'une société excluante. En ce sens, le concept de réduction des risques, de promotion de la santé ou, mieux encore, de promotion de la qualité de vie - prenant en compte les notions de santé physique, psychique et d'intégration sociale - nous semble exprimer le sens de nos principes.

La SEDAP souhaite donc :

1. donner la priorité à la réduction des risques et à la prévention de l'usage;
2. renforcer les solidarités et les liens sociaux;
3. Respecter le pluralisme culturel et les minorités;
4. Choisir la prééminence de la complémentarité sur la compétitivité, de la coopération sur la performance.

2. Au niveau de la personne

A l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la SEDAP emprunte quelques positions et valeurs significatives :

1. la prise en compte de la globalité de la personne ;
2. le respect de la personne et de ses choix, en fonction de ses possibilités, y compris la responsabilité de ses dépendances ;
3. l'idée que l'addiction, même la plus prolongée, doit être considérée comme une situation provisoire et réversible.

Nos actions dans le cadre de la réduction des risques et de la prévention

1. Promouvoir de la santé, de la réduction des risques et de la prévention

Au-delà d'une prévention fondée sur les facteurs de risque, la promotion de la santé vise au renforcement du tissu social et favorise les choix autonomes des personnes et des groupes auxquels elle s'adresse. Elle a aussi pour objectif de développer les compétences psychosociales, définies comme des aptitudes que la personne acquiert - par apprentissage dans de longues phases de confrontation avec elle-même et avec autrui - sur le plan des émotions, de la sensibilité et de l'intelligence. La SEDAP soutient une politique d'information, de formation et de prévention pluridisciplinaire portant sur le tabac, l'alcool, les médicaments détournés de leur prescription, les drogues et les addictions sans substances (jeux de hasard et d'argent, cyberaddiction, achats compulsifs). Ces actions s'adressent à toutes les catégories de personnes, destinées à : publics à risque ou non ou encore aux personnes directement concernées.

2. Accompagner à l'accès aux soins

L'accompagnement et l'accès aux soins sont organisés en interaction avec des personnes, des groupes, des populations : l'intervenant et l'institution mènent donc avec ces individus et leur environnement une réflexion portant sur des changements choisis et voulus par eux. Le traitement veut favoriser la recherche d'alternatives, les choix autonomes, le développement des compétences sociales ainsi que l'apprentissage et la gestion des risques par les personnes concernées.

La SEDAP défend la mise en œuvre de traitements diversifiés et/ou spécifiques propres soit à favoriser l'abstinence, soit à soutenir activement des projets d'aide à la santé ou de réduction des risques.

Elle préconise :

1. L'accès aux soins et aux moyens d'améliorer sa qualité de vie.
2. L'accès aux droits et devoirs liés à la citoyenneté et la responsabilisation de la personne face à ses droits et devoirs.
3. L'orientation du soutien en fonction de la souffrance et non du type de produit.
4. L'accès à des traitements de qualité, diversifiés et adaptés aux besoins de la personne.

3. Amener à redécouvrir des compétences sociales et valoriser la pédagogie

Pour que des personnes dites précaires ou marginalisées puissent opérer un changement de leur mode de vie, il est indispensable qu'elles parviennent à mobiliser et développer leur capacité d'agir sur les relations qu'elles entretiennent avec les autres et sur les règles qui régissent leurs conditions de vie. L'intervenant doit accorder aide et soutien aux personnes confrontées à des problèmes d'addiction. Il est cependant au moins aussi important que les deux partenaires mettent en place un processus de médiation pour : entrer dans une dynamique interpersonnelle, créer un lieu de confrontation, s'engager dans un espace de transition permettant à la personne de sortir de l'impasse en développant un projet de vie qui lui permette de valoriser ses compétences psychosociales afin qu'elle puisse gérer de façon acceptable les aspects positifs et négatifs de sa vie en société.

La prévention au même titre que la formation suppose un contrat social démocratique (respect des minorités) et une politique sanitaire et sociale préventive et non stigmatisante. Cette option implique, pour devenir opérationnelle, la coopération de toutes les institutions publiques et privées et la mise à disposition de ressources suffisantes, tant sur le plan financier qu'au niveau des compétences professionnelles.

Nos actions dans le cadre de la formation

L'objectif du centre de formation de la SEDAP est de promouvoir et de transférer les connaissances en liens avec le thème étendu des addictions.

Il s'agit aussi de donner au public formé les outils et les capacités d'analyses suffisants pour apporter une réponse adaptées en regard du niveau de compétences acquises.

L'acquisition de savoir-faire, la maîtrise d'outil d'aide au repérage faciliteront l'accompagnement et l'orientation d'une personne en difficulté vers la filière de soin adéquat.

L'engagement éthique des intervenants

Le travail au centre de formation de la SEDAP est une démarche volontaire, visant à améliorer la qualité des connaissances offertes aux stagiaires. Cela implique l'adhésion à des principes fondateurs :

- le respect de la dignité de la personne au travers notamment de son adhésion au stage et à sa démarche de formation.
- la volonté de faciliter son accès à la connaissance et aux pratiques de terrains.
- le respect de la confidentialité et du secret professionnel.
- le respect mutuel entre les acteurs et le devoir de réserve au sujet de critiques institutionnelles.
- l'acceptation d'une coordination des différents formateurs du service
- le partage d'expériences et la confrontation des pratiques de terrain
- l'engagement à faire évoluer sa propre pratique et ses connaissances en général
- le décloisonnement par des pratiques pluridisciplinaires et interinstitutionnelles.

Cette adhésion est formalisée par cette **charte** que les membres du service de formation doivent signer. Celle-ci clarifie les principes et la mission du service de formation, ainsi que la contribution de chacun des acteurs à son bon fonctionnement.

Chaque signataire, personnellement et au nom de son institution est alors conscient de son engagement et de ce qui est attendu de lui au sein de la mission de formation qui lui est confié.